

COMMUNE d'ANJOUTEY

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 16 janvier 2020

Etaient présents : Mesdames Pamela BOUDIER, Catherine CUENOT, Catherine ROY, Gisèle VALLON, Messieurs Jean-Pierre BRINGARD, Yannick DOLADILLE, Arnaud DOYEN, Patrice THOMAS, Gilles MAGNY

Avaient donné procuration :

Etaient absents excusés : Mesdames Muriel SCHNELL, Messieurs Anthony SIMON et Zo RASATAVOHARY

Conformément à l'article L 2121-18 du CGCT, la séance est publique.

Le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Le Conseil municipal désigne Monsieur Jean-Pierre Bringard, secrétaire de séance.

Ordre du jour du Conseil Municipal

- Demande de subvention DETR ou DSIL pour passerelle en bois pour sentier de randonnée
- Demande de subvention pour l'isolation thermique de l'école
- Questions diverses

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Demande de subvention DETR ou DSIL pour passerelle en bois pour sentier de randonnée - Sentier le long de la rivière

Courant 2019 a été étudié l'aménagement d'un un sentier de randonnée dans le village, demandé par des associations, de l'impasse de la Rochette au stade en passant par les près. Les propriétaires ou de locataires des près sont d'accord pour des aménagements (clôtures avec piquets d'acacia).

Un sentier de randonnée est prévu le long de la rivière La Madeleine, du parking du stade communal à la rue Impasse de la Rochette (proche de Bourg sous Chatelet), Son but est de :

- sécuriser les piétons et les sportifs en évitant de longer les routes départementales (pourvues seulement partiellement de trottoirs)
- favoriser les liaisons douces et les modes doux de déplacement

Les travaux de débroussaillage et de coupe de bois sont importants. Ils ont été commandés début janvier 2020 avec le budget d'investissement 2020.

Une passerelle en bois est nécessaire pour la circulation de piétons, de sportifs, de randonneurs et de pêcheurs du sentier de randonnées vers le stade ou l'inverse, et pour une meilleure utilisation du sentier de randonnée.

Les travaux d'installation d'une passerelle sont indispensables pour différentes raisons :

- sécuriser le passage au dessus de la rivière de piétons, de sportifs, de randonneurs et de pêcheurs.
- développer l'utilisation du sentier de randonnée

Des demandes de subvention sont à faire par la commune d'Anjoutey auprès de la Préfecture du Territoire de Belfort dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) (État) et de la Dotation de Soutien de l'Investissement Local (DSIL)

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les travaux ci-dessus
- d'approuver les plans de financement prévisionnels de ces travaux : demande de subventions, financement des travaux
- de solliciter des subventions pour l'année 2020
- d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subvention et aux travaux, sous condition que des subventions soient obtenues.
- d'exécuter les travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la proposition ci-dessus à l'unanimité.

Demandes de subvention pour des travaux d'économie d'énergie - luminaires

La Commune d'Anjoutey prévoit de réaliser des travaux d'économie d'énergie (entre autres sur l'éclairage public). Il s'agit de remplacer, des luminaires fluo mercure existants par des luminaires éclat avec abaisseur de puissance 100W/70W. Ces travaux concernent le remplacement de luminaires dans les rues impasse des rosiers, rue d'Etueffont, rue de Bourg sous Châtelet, rue Frairie, rue de la Prairie et rue des Errues. Le montant total de ces travaux HT est 2 464 euros.

Dans le cadre de l'appel à projets Economie d'énergie en cours, la commune d'Anjoutey bénéficie de subvention pour ces travaux de la part de Territoire d'énergies 90.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les travaux ci-dessus
- d'approuver les plans de financement prévisionnels de ces travaux
- de solliciter des subventions pour l'année 2020
- d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subvention et aux travaux
- d'exécuter les travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la proposition ci-dessus à l'unanimité.

Questions diverses

Avancement des actions à faire et décrites dans le compte-rendu du Conseil municipal précédent

Rappels du Bureau municipal

Rappels sur les réunions faites par les Elus dans leur cadre de leur fonction d'élu communal

Tour de table des élus

Calendrier des dates de tenue des conseils municipaux 2020

- 20/02
- 12/03
- 26/03

Calendrier des dates de tenue des bureaux municipaux 2020

- 22/01/2020
- 05/02
- 19/02
- 05/03

Les dates des bureaux municipaux sont à valider par le Conseil municipal.

Rappels sur des dates de janvier 2020

- Autres dates : cf. ci-dessus

Le Conseil municipal est clôturé à 22 heures 00.